

Le menhir de la Butte à Cuguen



Randonnée n°4419917

Une randonnée proposée par Le randonneur breton

Un circuit très agréable dans des chemins creux (parfois humides) et des chemins de bocage. Vous longerez de petits cours d'eau avec le bruit incessant des clapotis quand ils traversent une zone de cailloux. Point d'orgue de cette randonnée : le menhir de la Butte.

Durée :	3h15	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.91km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	54m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	54m		
Point haut :	124m	Commune :	Cuguen (35270)
Point bas :	71m		

Description

Dans le centre de Cuguen prendre la direction de Saint-Léger-des-Prés (D 285) et au Petit Mesnil, se garer à côté du terrain de tennis.

(D/A) Emprunter le chemin qui prolonge le parking vers l'Est. Au niveau de la ligne électrique, tourner à droite et longer le vallon puis l'étang. Traverser une route et continuer en face jusqu'à la Riotais en laissant la ferme à main gauche..

(1) Après la ferme, bifurquer sur le chemin à gauche. Passer une route et traverser la Plihonnière. Arrivé sur la départementale D 796, longer-la à droite sur 40 m, la traverser **avec prudence** et partir sur la route à gauche.

(2) Avant le puits, suivre le chemin de gauche. Le suivre lorsqu'il vire à droite en lisière du bois. Atteindre sur la gauche les Nouettes et, après les bâtiments, continuer sur la droite pour traverser le bois. Descendre dans le chemin à gauche pour franchir la passerelle et remonter vers la route.

(3) Laisser la Péfolière à main droite et partir à gauche. Devant la Corbinière, faire un gauche/droite d'une trentaine de mètres pour prendre la direction de la Glérazière. À cet endroit, continuer sur la route vers la gauche pour parvenir à la Butte. Continuer dans le chemin en prolongement. Le suivre lorsqu'il oblique à droite. Arriver à la Pierre Longue de Saint-Jouan ou Menhir de la Butte (panorama).

(4) Continuer sur le chemin en direction de l'Ouest. À hauteur d'une croix de pierre, tourner à droite dans un chemin creux. *Ce passage pourrait être appelé le chemin des citations - voir note ci-dessous.*

Traverser le bois et parvenir sur une piste.

(5) Partir à gauche. Emprunter la route par la droite sur 50 m et obliquer à gauche dans le sentier. Il se poursuit par une sente étroite qui s'élargit pour parvenir au Loup Pendu.

(6) Suivre la route sur la gauche pour rapidement prendre celle de droite qui coupe la départementale D 796. Traverser **avec prudence** et poursuivre en face. Passer Verria et parvenir à un carrefour en T.

(7) Tourner à droite et 120 m plus loin, continuer à gauche pour aboutir sur une route de campagne. La suivre à gauche. Dans le virage à gauche, prendre le chemin à droite. Arrivé à la route faire un gauche/droite de 30 m pour continuer dans le chemin.

(8) Poursuivre sur le sentier lorsqu'il bifurque à droite. Suivre la route à droite jusqu'à l'Aubertière. Prendre à gauche la direction du Rocher Carémel.

(9) Dans le hameau, virer à gauche pour longer un étang à main gauche. À son extrémité, contourner le champ par la gauche, puis se faufiler entre les cultures pour franchir un ru et arriver au Moulin de Horon. Longer la route à gauche sur la bande herbeuse

Points de passages

- D/A Parking du court de tennis**
N 48.444179° / O 1.662597° - alt. 95m - km 0
- 1 La Riotais**
N 48.435452° / O 1.658612° - alt. 100m - km 1.32
- 2 Chemin à gauche avant un puits**
N 48.430632° / O 1.654923° - alt. 107m - km 1.99
- 3 La Péfolière**
N 48.424975° / O 1.659214° - alt. 77m - km 3.16
- 4 - Menhir de la Butte**
N 48.419995° / O 1.67044° - alt. 104m - km 4.5
- 5 Piste à gauche**
N 48.424796° / O 1.678861° - alt. 102m - km 5.63
- 6 Le Loup Pendu**
N 48.428864° / O 1.689327° - alt. 111m - km 6.7
- 7 Carrefour en T**
N 48.433457° / O 1.689936° - alt. 118m - km 7.25
- 8 Chemin à droite**
N 48.440415° / O 1.679304° - alt. 105m - km 8.76
- 9 Le Rocher Carémel**
N 48.43921° / O 1.670177° - alt. 102m - km 9.6

- D/A Parking du court de tennis**
N 48.444188° / O 1.66262° - alt. 95m - km 10.91

jusqu'au parking (D/A).

Informations pratiques

Ce circuit a été emprunté par l'auteur le 22 janvier 2021 : il est entièrement praticable même si à certains endroits les chemins sont détrempés voire inondés. La prudence s'impose car le risque de chute n'est pas nul.

A proximité

Au (3) la Péfolière : jardin remarquable

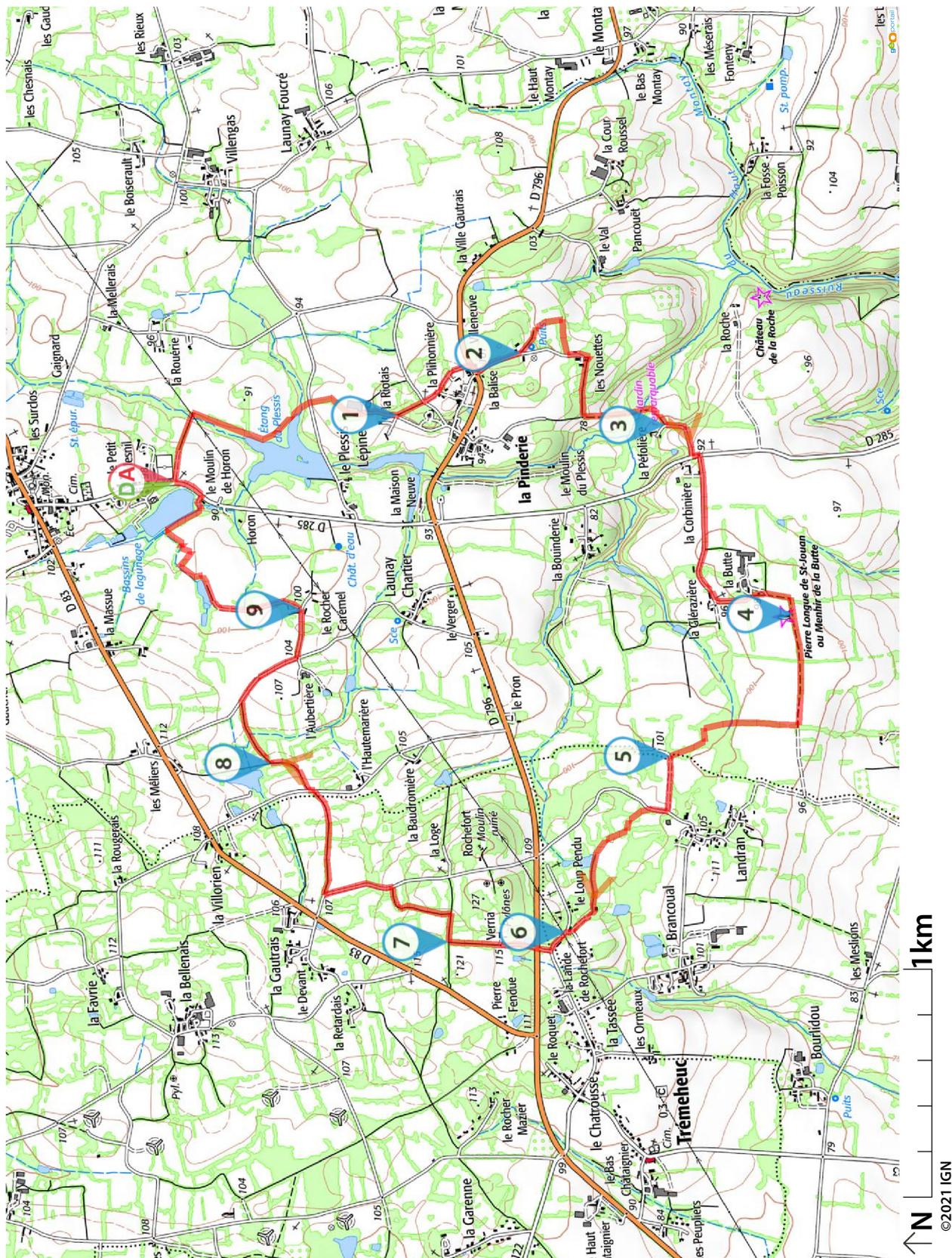
(4) Le Menhir de Pierre Longue de Saint-Jouan : christianisé au XIXe siècle, ce monolithe de 6,5 m de haut avec un périmètre à la base de 7 m est situé à 105 m d'altitude et domine tout le paysage.

Après la croix de pierre qui suit le menhir, nous avons appelé le chemin creux "Chemin des citations". En effet des ardoises sont attachées aux branches des arbres sur lesquelles des citations, des proverbes ou des maximes d'écrivains connus ou anonymes sont écrites. Nous en avons dénombrés plus d'une quarantaine. Si elles sont très rapprochées au début, elles sont beaucoup plus espacées ensuite jusqu'au Loup Pendu.

Au (7) vers le Nord-Ouest : parc éolien de Trémeheuc.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-menhir-de-la-butte-a-cuguen/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visor* randonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.